PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 13 octobre 2026 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Brigitte Busque et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Jérôme Gendreau, Denis Veilleux, Tom Redmond et Philippe Breton.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire suppléant Jean-Pierre Fortier.

Sont aussi présentes Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et Me Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE SUPPLÉANT.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 27.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^{O} 26-15411

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les points suivants :

5.11 Location d'un espace dans le motel industriel à la société 9438-4807 Québec inc.

5.12 Embauche d'une commis à la bibliothèque sur appel pour le Service des loisirs et de la culture.

5.13 Acceptation de la convention collective de travail avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5197 (cols bleus) pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.

5.14 Attribution du contrat pour la réfection complète de la surface de jeux du terrain de soccer des prêtres.

6.2 Rapport d'embauche de 2 surveillants de patinage libre pour le Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^{O} 26-15412

Séance ordinaire du 28 septembre 2026

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 septembre 2026 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 septembre 2026 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N^{O} 26-15413

Adoption du Règlement numéro 986-2026

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 28 septembre 2026;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 986-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser 7 étages et des multifamiliales comportant jusqu'à 50 logements sur une partie de la 2^{e} Avenue au nord de la 112^{e} Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 986-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15414

Adoption du Règlement numéro 988-2026

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 988-2026 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Georges**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 988-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N^{O} 26-15415

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, OMA, trésorier et directeur du Service des finances en date du 1er octobre 2026, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 2 192 111,81 $;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le trésorier et directeur du Service des finances, M. Rémi Poulin, CPA auditeur, OMA, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 2 192 111,81 $ couvrant la période du 18 septembre 2026 au 1er octobre 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15416

Attribution du contrat pour la fourniture et l'installation de bornes de recharge électrique à l'hôtel de ville

ATTENDU : qu'à la suite d'une procédure sur invitation écrite auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
RENAULD BOURQUE ÉLECTRIQUE INC.	34 371,78 $

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil attribue à **RENAULD BOURQUE ÉLECTRIQUE INC.** le contrat **pour la fourniture et l'installation de bornes de recharge électrique à l'hôtel de ville** pour un montant total de **34 371,78 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le fonds environnement (Règlement numéro 760-2019) et la subvention à recevoir, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15417

Attribution du contrat pour le remplacement du platelage de la passerelle du parc de la Halte des moulins

ATTENDU : qu'à la suite d'une procédure sur invitation écrite auprès de 5 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
CONSTRUCTION JIMMY BILODEAU INC.	45 150,68 $

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil attribue à **CONSTRUCTION JIMMY BILODEAU INC.** le contrat **pour le remplacement du platelage de la passerelle du parc de la Halte des moulins** pour un montant total de **45 150,68 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15418

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

ATTENDU : la demande du requérant auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'acquérir une partie du lot 6 023 366 à des fins agricoles ;

ATTENDU : que cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme et répond aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil avise la Commission de protection du territoire agricole qu'il ne s'oppose pas à la demande présentée par le requérant pour acquérir une partie du lot numéro 6 023 366 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, situé sur la 10^{e} Rue.

QUE ce conseil confirme que la demande répond aux critères suivants de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* :

- Selon l'inventaire des terres du Canada, les sols sont de classe 4 ;
- Cette demande n'occasionnera aucune contrainte additionnelle sur le développement des établissements agricoles existants puisqu'aucune activité autre qu'agricole n'est impliquée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15419

Demande de reconnaissance pour fins d'exemption des taxes foncières par l'organisme Fondation Victor Cloutier inc.

ATTENDU : le rapport préparé par M^{e} Maxime Gagné, directeur des Services juridiques par intérim, dans lequel il recommande que la Ville ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières formulée par l'organisme Fondation Victor Cloutier inc. auprès de la Commission municipale du Québec, dans la mesure où cette dernière confirme que ladite demande répond entièrement aux critères prévus par la loi pour de telles exonérations;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières déposée par l'organisme Fondation Victor Cloutier inc. auprès de la Commission municipale du Québec, dans la mesure où cette dernière confirme que ladite demande répond entièrement aux critères prévus par la loi pour de telles exonérations.

QUE les Services juridiques soient mandatés pour faire les représentations jugées nécessaires dans l'éventualité où la Commission municipale du Québec requérait elle-même la tenue d'une audition.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15420

Contribution au programme de supplément au loyer – 2026
de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches

ATTENDU : l'entente intervenue avec l'Office d'habitation du Sud des Appalaches pour la contribution au programme de supplément au loyer;

ATTENDU : la demande de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches de verser la somme de 33 033,58 $ représentant 10 % des coûts de supplément au loyer estimés pour l'année 2026 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement de 33 033,58 $ représentant 10 % des coûts de supplément au loyer estimés pour l'année 2026.

QUE la somme de 33 033,58 $ incluant toutes les taxes, si applicables, soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15421

Embauche d'une préventionniste pour le Service de la sécurité incendie

ATTENDU : le besoin d'embaucher un préventionniste pour le Service de la sécurité incendie ;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Elizabeth Dion ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil procède à l'embauche de Mme Elizabeth Dion à titre de préventionniste pour le Service de la sécurité incendie, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des pompiers, conformément au rapport numéro 29867 présenté au conseil, et ce, à compter du 19 octobre 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15422

Embauche d'une journalière pour le Service des travaux publics

ATTENDU : le besoin d'embaucher un journalier pour le Service des travaux publics;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Emma Roy ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Emma Roy à titre de journalière pour le Service des travaux publics, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des cols bleus, conformément au rapport numéro 29841 présenté au conseil, et ce, à compter du 19 octobre 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15423

Embauche d'une adjointe administrative surnuméraire pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le poste à pourvoir au centre de ski, lequel n'a pu être comblé malgré les démarches de recrutement entreprises ;

ATTENDU : que Mme Marise Laverdière, récemment retraitée, a accepté de réintégrer temporairement l'organisation à titre de salariée surnuméraire afin d'assurer un soutien durant la période transitoire;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de retenir ses services pour une période temporaire ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Marise Laverdière à titre d'adjointe administrative surnuméraire pour le Service des loisirs et de la culture, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau, conformément au rapport numéro 29872 présenté au conseil, et ce, à compter du 5 octobre 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15424

Démission d'un technicien informatique pour le Service de l'informatique

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Brahim Dahou à titre de technicien informatique pour le Service de l'informatique ;

ATTENDU : la recommandation de M. Thomas Veilleux, directeur du Service de l'informatique et de Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Brahim Dahou à titre de technicien informatique pour le Service de l'informatique, et ce, à compter du 5 octobre 2026 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15425

Location d'un espace dans le motel industriel à la société 9438-4807 Québec inc.

ATTENDU : la demande de M. Kevin Paquet, président de la société 9438-4807 Québec inc. à l'effet de louer le local 1800 du motel industriel pour une période de 3 ans ;

ATTENDU : que ce local est actuellement disponible ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la location du 1800, 95^{e} Rue à la société 9438-4807 Québec inc. pour une période de 3 ans, soit du 1er novembre 2026 au 31 octobre 2029, le tout conformément au projet de bail.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15426

Embauche d'une commis à la bibliothèque sur appel pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher un commis à la bibliothèque sur appel pour le Service des loisirs et de la culture ;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Marise Laverdière ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Marise Laverdière à titre de commis à la bibliothèque sur appel pour le Service des loisirs et de la culture, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau, conformément au rapport numéro 29913 présenté au conseil, et ce, à compter du 20 octobre 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15427

Acceptation de la convention collective de travail avec
le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5197 (cols bleus) pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030

ATTENDU : que la convention collective de travail intervenue entre la Ville de Saint-Georges et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5197 (cols bleus), est échue depuis le 31 décembre 2025;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5197 (cols bleus), ont convenu des modalités de renouvellement de la convention collective pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 ;

ATTENDU : que les parties ont procédé à la révision de différentes lettres d'entente ainsi que de certaines fonctions afin de mieux répondre aux besoins opérationnels du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil approuve l'entente intervenue entre la Ville de Saint-Georges et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5197 (cols bleus), relativement au renouvellement de la convention collective des employés cols bleus pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030, le tout conformément au projet de convention soumis au conseil.

QUE la mairesse, la greffière ainsi que la directrice du Service des ressources humaines soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-15428

Attribution du contrat pour la réfection complète de la surface de jeux du terrain de soccer des prêtres

ATTENDU : qu'à la suite d'une procédure ouverte, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
CONSTRUCTION VERT DURE INC.	184 047,96 $
GIROUX & LESSARD LIMITÉE	264 578,08 $
LES PAVAGES DE BEAUCE LIMITÉE	279 518,46 $
SAHO CONSTRUCTION INC.	280 953,53 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **CONSTRUCTION VERT DURE INC. ;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil attribue à **CONSTRUCTION VERT DURE INC.** le contrat **pour la réfection complète de la surface de jeux du terrain de soccer des prêtres**, pour un montant total de **184 047,96 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 2 SURVEILLANTS-SAUVETEURS OU MONITEURS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 2 surveillants-sauveteurs ou moniteurs pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 29 septembre 2026 au 31 août 2027 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 2 SURVEILLANTS DE PATINAGE LIBRE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 2 surveillants de patinage libre pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 13 octobre 2026 au 1er mai 2027 est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS ET INFORMATIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Tom Redmond sur le comité d'investissement commun du Conseil économique de Beauce, par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau sur le comité de participation citoyenne et sur le conseil d'administration de Tennis Beauce, par madame la conseillère Esther Fortin sur le comité des loisirs et de la culture, par monsieur le conseiller Philippe Breton sur le comité des loisirs et de la culture et sur le comité de participation citoyenne.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Sylvio Morin, chef des nouvelles chez EnBeauce.com, revient sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations et demande ce qui a motivé le devancement de son adoption. Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale, indique que de plus en plus de villes adoptent leur programme plus tôt. Elle précise que les élections municipales constituaient un enjeu majeur et que, à l'avenir, la Ville souhaite adopter le programme avant celles-ci afin de faciliter la transition avec les nouveaux élus. Elle ajoute que ce devancement permettra également aux directeurs de mieux planifier les appels d'offres, d'attribuer les contrats prévus pour 2027 et d'obtenir de meilleurs prix.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 19 h 56, sur proposition de monsieur le conseiller Denis Veilleux, appuyée par madame la conseillère Brigitte Busque, la séance est levée.

JEAN-PIERRE FORTIER
Maire suppléant

M^{E} ISABELLE BEAULIEU
Greffière

****